

1- Présentation de l'organisateur



Collectivité territoriale : Mairie de La Roche-Neuville

Nom du correspondant : Le Maire, Jean-Paul FORVEILLE

Adresse : Mairie – 1 rue de la Roche de Maine – Loigné sur Mayenne – 53200 La Roche-Neuville

Téléphone : 02-43-07-28-71

Adresse électronique : mairie@larocheneuville.fr

Volonté politique des élus :

L'équipe municipale a la volonté de pérenniser les activités périscolaires et extrascolaires, afin de répondre aux attentes des jeunes et des familles.

Pour répondre aux attentes des familles de la commune et celles signataires de la convention, il a été décidé :

- D'ouvrir un A.L.S.H. sur place les mercredis après-midi, petites vacances, juillet et fin août
- De mettre en place des activités pour les 9-14 ans pendant le mois de juillet
- De poursuivre les dispositifs « Argent de poche » et « Pass'citoyen »
- De pérenniser les ateliers T.A.P. plus adaptés en fin de journée
- De renouveler le conseil municipal d'enfants
- De faciliter l'accès à la formation pour tout le personnel communal
- De prendre en compte les besoins du personnel en lien avec le document unique
- De poursuivre la réflexion sur l'aménagement de l'ensemble des locaux scolaires et périscolaires
- De mutualiser du personnel et du matériel avec les communes d'Houssay et d'Origné (suivant les besoins et les années)

2- Le contexte local

La commune de La Roche-Neuville est une commune rurale en périphérie de la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne. Elle compte 1200 habitants avec une pyramide des âges assez jeune. Des nouvelles familles viennent s'y implanter chaque année.

L'école de la Roche-Fleurie compte 130 élèves pour 6 classes, et le RPI Houssay/Saint-Sulpice accueille 16 élèves de la commune déléguée de Saint-Sulpice.

On peut compter environ 150 jeunes de 3 à 14 ans sur la commune.

Les commerces présents sur la commune sont :

- Une boulangerie / pâtisserie
- Un atelier pâtisserie / cake designer
- Un salon de coiffure
- Un café – restaurant
- Deux restaurants

Sont également présentes sur la commune une trentaine d'entreprises artisanales et une vingtaine d'exploitations agricoles.

Territoire scolaire :

- ✓ Loigné sur Mayenne et Marigné Peuton (RPI concentré de l'école de la Roche-Fleurie)

Accueil périscolaire déclaré : matin et soir, et mise en place des TAP depuis 2013

PEDT plan mercredi signé en 2014, renouvelé en 2017, 2020 et 2023.

- ✓ RPI Houssay/Saint-Sulpice

Accueil périscolaire pris en charge par la mairie d'Houssay.

Territoire communautaire : La communauté de communes propose des interventions sur les 16 communes du pays de Château-Gontier.

Territoire CTG : Communauté de communes du pays de Château-Gontier

- Les enfants des communes d'Houssay et de Marigné-Peuton ont accès à l'accueil extrascolaire. Ces 2 communes se sont engagées par convention à participer au déficit de l'accueil de loisirs.

Les différents partenaires du projet :

➤ Partenaires institutionnels :

- Etat
- Communauté de communes
- Commune
- CAF
- MSA
- RPI concentré école de la Roche Fleurie
- RPI concentré école de Houssay/Saint-Sulpice
- Service animation
- Conseil municipal d'enfants

➤ Partenaires associatifs :

- Bibliothèque
- Athlétic Laigné / Loigné (Football)
- Club de boule bretonne
- Club de l'amitié (les aînés)
- Mayenne Nature Environnement (MNE)
- Lire et faire lire
- L'association les Amis du Patrimoine de Saint-Sulpice (AP2S)
- Club de tennis de table
- Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de la Mayenne (AAPPMA)
- Association de gym de La Roche-Neuville (AGLRN)

➤ Autres partenaires :

- Service de la communauté de communes
 - Service des sports
 - Service du tourisme
 - Service culturel : EMDA (école de musique, de danse et d'arts plastiques) et la médiathèque
 - Le Carré, scène nationale et centre d'art contemporain
 - Technicien sur la qualité de l'eau
- Les Francas
- Maison de l'Europe



3- Les intentions éducatives de la commune

5 objectifs éducatifs ont été déclinés par Monsieur le Maire et la commission jeunesse :

- Permettre à chaque jeune de vivre un temps de loisirs
- Favoriser l'autonomie des jeunes en fonction des besoins et des caractéristiques de chacun
- Vivre dans le respect de l'autre et de son environnement
- Ouvrir le jeune à différentes formes de culture
- Contribuer au dynamisme de la commune



Dans ces objectifs, des moyens ont été associés.

- ✓ **Permettre à chaque jeune de vivre un temps de loisirs**
 - Prendre en charge partiellement les temps d'accueil
 - Garantir l'accessibilité des TAP pour tous
 - Tenir compte du rythme de chacun et de ses envies
 - Rendre visible leur programmation (affichage, site internet...)
 - Proposer des activités variées et des interventions diversifiées
 - Favoriser l'accueil de tous les jeunes de la commune
- ✓ **Favoriser l'autonomie des jeunes en fonction des besoins et des caractéristiques de chacun**
 - Communiquer avec les familles
 - Responsabiliser les plus grands envers les petits
 - Valoriser les jeunes
 - Participer aux tâches et à la vie collective
 - Offrir un espace d'écoute et d'expression
 - Proposer des activités adaptées
- ✓ **Vivre dans le respect de l'autre et de son environnement**
 - Adapter sa tenue et son langage à la vie en collectivité
 - Proposer des rencontres intergénérationnelles
 - Sensibiliser les jeunes à la préservation de l'environnement, de la faune, de la flore et des biens communs
 - Sensibiliser les enfants à toutes formes de différence
 - Accepter les différences et en faire une richesse
- ✓ **Ouvrir le jeune à différentes formes de culture**
 - Multiplier les rencontres avec les cultures du monde et de l'Europe
 - Proposer des activités innovantes
 - Organiser des sorties et des interventions à visées artistiques et culturelles
 - Favoriser les interactions avec le monde urbain
 - Faire découvrir l'histoire de la commune à travers le FOCUS
- ✓ **Contribuer au dynamisme de la commune**
 - Interagir avec les associations, l'école, la bibliothèque et la commission action sociale de la commune
 - Faire appel aux personnes ressources et à la vie économique locale
 - Renouveler le conseil municipal d'enfants
 - Favoriser et accompagner les initiatives des jeunes
 - Profiter des infrastructures présentes sur la commune
 - Impliquer les élus locaux

- Utiliser les supports informatiques
- Publier des articles dans les journaux
- Organiser des ateliers participatifs intergénérationnels
- Mobiliser les jeunes sur les projets et l'entretien de la commune

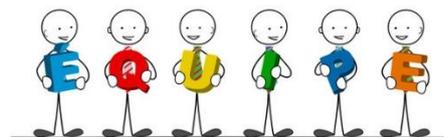
4- Les dispositifs envisagés

Des infrastructures sont mises à disposition par la commune :

- L'école maternelle
- L'école élémentaire
- L'accueil de loisirs
- Les salles communales
- Le restaurant scolaire
- La bibliothèque et le point lecture
- Le terrain de football
- Les terrains multisports
- Terrain de bi-cross
- Terrain du verger : espace loisirs de la mare
- L'église Saint Aubin

En 2024, l'équipe d'encadrement est composée de :

- Une directrice coordinatrice
- 2 agents d'animation
- 3 agents polyvalents
- 2 personnes en CDD



La plupart des encadrants a une formation qualifiante (licence animation, BAFA, BAFD, CAP petite enfance...).

Les animateurs participent également à des formations variées, selon leur souhait : chorale, langue des signes...

Tout en sachant que des animateurs extérieurs sont recrutés selon les besoins des services.

Pour les TAP, des bénévoles ou des intervenants extérieurs viennent ponctuellement compléter l'équipe.

Un budget annuel est voté par le conseil municipal concernant :

- L'accueil périscolaire (TAP, périscolaire matin et soir, mercredis)
- L'accueil extrascolaire (petites vacances et été)

Gestion de l'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert tout le mois de juillet, depuis 1994.

Depuis janvier 2015, il est ouvert l'été (juillet et fin août), tous les mercredis après-midi, et les petites vacances.

Les tarifs dépendent du quotient familial (inférieur ou supérieur à 900) et du mode d'inscription choisi (à la demi-journée ou à la journée), avec un supplément demandé pour les activités.

Par ailleurs, les familles peuvent choisir d'inscrire seulement leur(s) enfant(s) à la cantine, pour les mercredis.

Un service de transport est mis en place les mercredis midi depuis l'école d'Houssay.

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire pour l'école La Roche Fleurie sont les suivants :

- 7h15 – 8h50
- 16h30 – 18h45

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire pour l'accueil de loisirs sont les suivants :

- 7h30 – 8h50
- 17h – 18h30

Pendant les petites vacances et le mois de juillet, l'accueil de loisirs fonctionne de 9h à 17h, avec une pause déjeuner de 12h à 13h30.

Les mercredis, l'accueil de loisirs fonctionne de 13h30 à 17h, avec une pause déjeuner de 12h à 13h30.

Les TAP sont mis en place de 15h45 à 16h30. Ces temps ne sont pas obligatoires. Un programme est établi par période (de vacances à vacances). Les familles choisissent ensuite d'inscrire leurs enfants aux activités qu'ils souhaitent, pendant toute la période.

Tarifs à partir de septembre 2024 :

Tarifs revus chaque année lors de la réunion avec la commission jeunesse, et validés en réunion de conseil municipal ensuite.

Modalités d'évaluation et de suivi des projets

Le conseil municipal évaluera le projet éducatif une fois par an, afin de voir si les objectifs et les moyens sont bien suivis sur la commune.

Il en sera de même pour le P.E.D.T.